

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT302 Activités d'intégration professionnelle			
Ancien Code	ECCM3B02CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT3020		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dominique MEES (meesd@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux sont de permettre à l'étudiant(e) de prouver sa maturité, son esprit de synthèse, sa curiosité intellectuelle, ainsi que sa maîtrise des matières enseignées au cours de sa formation de bachelier en comptabilité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) travaillant en duo (sauf exception validée par la Coordination Stages/TFE) sera capable de:

- respecter un calendrier;
- définir précisément le sujet de son étude;
- développer un cas pratique en juste adéquation avec son sujet;
- se documenter à l'aide de sources pertinentes et actualisées;
- synthétiser les éléments rassemblés;
- mener une réflexion critique;
- d'élaborer une bibliographie justifiée/complète/appropriée;
- rédiger de manière rigoureuse;
- présenter un travail soigné, d'une orthographe correcte;
- présenter oralement la synthèse de son travail à l'aide de supports judicieusement exploités.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : ECCM2B11CPE, ECCM2B14CPE

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM3B02CPEA Travail de fin d'études

15 h / 15 C

Contenu

Les étudiant(e)s choisissent un sujet lié à leur stage et s'inscrivant dans le domaine économique, en lien avec le milieu professionnel de la comptabilité (fiscalité et/ou gestion). Chaque étudiant est tenu de contribuer au TFE par les éléments qu'il a lui-même récoltés sur l'un de ses lieux de stage.

Il s'agira d'éviter que le TFE prenne la forme d'un simple rapport de stage.

Le travail doit contenir une approche PRATIQUE et concrète d'un domaine particulier. Chaque approche doit s'avérer personnelle. Le travail doit être remis par écrit et présenté oralement devant un jury.

Le travail de fin d'études sera rédigé solidairement et défendu par le duo d'étudiants (sauf exception validée par la Coordination Stages/TFE - Directives sur Connected).

Quel que soit le nombre d'étudiants qui rédigent le TFE, le travail écrit forme un tout cohérent qui doit être maîtrisé par tous.

Démarches d'apprentissage

Un accompagnateur(trice) est désigné pour chaque sujet.

Un calendrier est prévu avec le détail de l'avancement demandé pour chaque date.

Une checklist avec les critères de forme requis doit être respectée sous peine de refus de dépôt du TFE.

Les étudiants sont tenus de s'informer des échéances et directives (notamment celles disponibles sur ConnectED) et de les respecter.

Dispositifs d'aide à la réussite

Il est de la responsabilité des étudiants de prendre contact avec leur accompagnateur(trice). Le rôle de l'accompagnateur(trice) est de guider le ou les étudiants tout au long de l'élaboration du TFE.

Des TFE des années précédentes sont consultables au centre de documentation.

Sources et références

Documents disponibles sur ConnectED (Directives TFE, Checklist, Calendrier, ...).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents se trouvent sur ConnectED à disposition des étudiants.

Des informations au sujet des TFE peuvent également être envoyées par mail ou affichées aux valves à destination des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera basée sur le respect des critères d'évaluation décrits dans les directives TFE.

Travail écrit et présentation orale.

Il s'agira de se référer et de respecter les consignes spécifiques décrites dans les ouvrages de références TFE (voir ci-dessus). En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

Les étudiants qui ne se présentent pas à la défense orale au jour et à l'heure prévus doivent présenter la défense orale à la session suivante quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence. Cette défense portera sur l'ensemble du travail écrit.

Les notes des étudiants d'un même duo pourront être différentes notamment en fonction de l'appréciation du jury en ce qui concerne la qualité/la maîtrise lors de la défense du travail de fin d'études.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv			
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).